

Groupe de travail INEAT-EXEAT
Rectorat de Toulouse
9 juin 2017

• **Etaient présent-e-s pour l'administration :**

M. COUEDIC (DRH du Rectorat) : présence de 10 minutes pendant le GT.

M. MACH (responsable de la DOS au Rectorat)

Mme LAMIC et Mme JULIA (personnels de la DOS du Rectorat)

• **Etaient présent-e-s pour les représentant-e-s du personnel :**

4 SNUipp-FSU

↳ Valérie Tavernier (12), Esméralda Panadéro (31), Mathieu Molès (81), Guillaume Mangenot (82)

1 FO

1 Sgen-CFDT

2 Se-UNSA

• **Introduction par M. MACH**

Equilibre des demandes au niveau de changements de département à l'intérieur de l'Académie.

Objectif : optimiser les mouvements des départements. Recherche d'un équilibre.

Ne pas déséquilibrer le plafond d'emplois de chaque département.

Cette année, nous ferons un travail nombre pour nombre. Ainsi, un département qui laisse partir 4 enseignant-e-s en laisse rentrer 4.

• **ARBITRAGE de la RECTRICE sur les INEAT-EXEAT INTER-ACADEMIQUES**

En intégrant la prise en compte des temps partiels (et les refus)

09 = + 11

12 = + 13

31 = + 34

32 = + 16

46 = + 8

65 = + 3

81 = + 7

82 = + 6

TOTAL = + 88 sur l'Académie de Toulouse

Le SNUipp-FSU a rappelé que les 8 départements de l'Académie avaient le même niveau de possibilités d'ineat l'an dernier et qu'il avait été impossible de l'obtenir puisque les départements des autres académies ne laissaient pas facilement partir leurs enseignant-es (quand les exeat sont refusés, les demandes d'ineat ne sont pas traitées...). **Il va vraisemblablement en être de même pour la rentrée 2017...**

La volonté du Rectorat est de maintenir le plafond d'emplois dans l'ACADEMIE de Toulouse.

Le Rectorat laisse les départements faire leurs démarches tant qu'ils respectent l'équilibre du nombre d'emplois.

Exemple du 65 :

A la rentrée 2017, il faudrait que le 65 ait 3 postes supplémentaires (3 ineat de plus que le nombre d'exeat).

Le SNUipp-FSU, le Se-UNSA et le Sgen-CFDT, FO demandent avec insistance que des directives claires soient données aux 8 départements pour qu'un maximum de situations soit traité.

M. MACH est d'accord pour que soit prévu en décembre un Groupe de travail pour harmoniser les règles et les documents dans les 8 départements. Il est demandé de pouvoir avoir un **formulaire unique de demande d'ineat-exeat pour les 8 départements et une date commune pour la réception des demandes = harmoniser les pratiques pour une meilleure cohérence.**

Quelle est la méthode ?

123 demandes reçues

Majorité des demandes ne concerne qu'un vœu.

13 vœux multiples (7 demandes pour 2 vœux dont certains pour le 64 + 6 demandes avec 3 vœux)

Comme les années précédentes, le classement DOS1 est établi au niveau académique en tenant compte des critères suivants :

- **types de demande** : d'abord les rapprochements de conjoint puis dossier médical/social puis dossier pour convenances personnelles.
- Pour chaque type de demande, les dossiers sont rangés en fonction des critères ci-dessous :
 - ancienneté de la demande.
 - nombre d'enfants.
 - Barème obtenu lors des permutations (sauf pour les PES qui ne peuvent pas participer aux Permutés Informatisés)

4 CHAINES PRESENTEES PAR LE SNUipp-FSU SONT ACCEPTEES par le RECTORAT

Les autres possibilités sont étudiées terme à terme (c'est-à-dire un échange direct entre 2 départements).

Au total = 44 changements de département sur les 123 demandes.

D'une manière générale, les travaux menés sur les ineat-exeat, c'est-à-dire la compliquée construction des chaînes permettant de faire un bouger un grand nombre de personnels, nécessite un travail rigoureux qui demande du cadre et de la méthode. Le constat est que les chaînes qui ont été possibles l'ont été car elles ont été présentées par le SNUipp-FSU qui avait préparé le GT en amont, on peut par contre se demander si l'administration avait fait de même...

- Parmi les dossiers traités pour raison médicale ou sociale, un seul a obtenu satisfaction : une collègue du 12 qui part vers le 31.
- La principale difficulté résidait dans le traitement des collègues qui voulaient quitter le 82. En effet, comme trop peu de collègues d'autres départements avaient mis le Tarn-et-Garonne en vœu 1 ou 2 ou 3, il a été impossible de faire partir un grand nombre de collègues du 82. C'est également le cas pour les collègues souhaitant quitter le 46.

A de multiples reprises, le SNUipp-FSU a contesté ces décisions.

Les services du Rectorat se sont engagés pour que l'année prochaine, nous puissions redéfinir des critères de classement CLAIRS, pour que des dossiers médicaux et/ou sociaux ne soient pas mal traités et pour que certaines demandes qui sont traitées pour convenances personnelles ne soient pas si mal classées.

Les services du Rectorat et les représentant-e-s du personnel auront en décembre 2017 un groupe de travail pour redéfinir les critères de sélection des demandes et établir un "meilleur" classement des dossiers.